

# Bon de commande

M/Mme \_\_\_\_\_

Adresse de l'installation

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

## COORDONNEES

Comme Line

8 rue de l'espierre apt 4

59420 MOUVAUX

France

+33 (0) 3 20 23 98 70

+33 (0) 9 63 64 96 83

contact@commeline.com  
[www.commeline.com](http://www.commeline.com)

## SECTEUR D'ACTIVITE

Sur le marché de la  
téléphonie, de la  
télésurveillance, et de  
l'informatique la société

Comme Line vous propose  
du matériel de très haute  
performance ainsi qu'un  
service de qualité.

## ASSISTANCE TECHNIQUE

Une équipe de techniciens  
confirmés est mise à votre  
disposition pour un  
meilleur suivi de vos  
installations

## QUANTITE

## PRODUITS ET SERVICES

### SERVICES

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Maintenance 3 ans      | <input type="checkbox"/> Câblage existant |
| <input type="checkbox"/> Maintenance 5 ans      | <input type="checkbox"/> Nouveau câblage  |
| <input type="checkbox"/> Assistance Locale      |   |
| <input type="checkbox"/> Assistance Distante    |   |
| <input type="checkbox"/> Contrôle 1 foi par an  |   |
| <input type="checkbox"/> Contrôle 2 fois par an |   |

Modalité de paiement et conditions

Paiement comptant  .....€  
30% à la commande  
70% fin de chantier .....€

CREFIDIS       3 Fois       4 Fois       5 Fois       10 Fois       15 Fois       20 Fois

Mensualités TTC .....€      .....€      .....€      .....€      .....€      .....€

Premier versement .....€

TOTAL HT .....€

T.V.A 19.6% .....€

TOTAL TTC .....€

Etabli en deux exemplaires

Fait à                      Le

Pour le client  
(signature et cachet)

Pour Comme Line

See Yourself \*

\*Voyez par vous-même

**Comme Line**

TELESURVEILLANCE, TELEPHONIE, INFORMATIQUE

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## ART. 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société Comme Line, et le *Client* défini ci-dessous comme étant l'acquéreur du *matériel* et acceptant les présentes Conditions Générales de Vente.

Toutes autres conditions n'engagent la société Comme Line qu'après confirmation écrite de sa part. Les informations figurant sur le bon de commande ne peuvent être modifiées par la société Comme Line. Le seul fait de signer le bon de commande comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

## ART. 2. COMMANDES

Toute commande doit parvenir à Comme Line sous forme d'un document original signé par le client.

Les offres et devis sont valables pour une durée de 30 jours prenant effet à la date d'envoi ou de remise de l'offre. Les prix, tarifs, renseignements et spécifications techniques portés sur les catalogues et prospectus sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas Comme Line qui peut apporter toute modification qu'il jugerait nécessaire.

Tout remplacement de *matériel* implique une récupération de l'ancien *matériel* et son transfert de propriété à Comme Line.

## ART. 3. MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification d'une commande demandée par le *Client* devra être expressément acceptée par Comme Line. Les prix et les délais prévus seront revus en conséquence.

## ART. 4. ANNULATION DE COMMANDE

Aucune annulation unilatérale de commande d'un professionnel ne sera acceptée sans l'accord de la société Comme Line. Si malgré tout, l'acheteur annule sa commande, la prise en compte de l'annulation donnera lieu à une indemnité fixée à 10% du montant T.T.C. de la commande et à l'acquisition des acomptes versés. Les commandes ne sont plus annulables passé le délai de leur mise à disposition.

## ART. 5. CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1. Achat : A la signature de la commande : Acompte de 30% du montant total à la commande.

A la livraison d'un *matériel* et/ou *logiciel* sans service associé : Facturation de 100% du montant total de la commande concernée, déduction faite de l'acompte déjà versé.

La redevance des prestations de services d'assistance techniques est payable à dater de la mise en service. Tout retard de paiement donnera lieu, huit jours après mise en demeure restée infructueuse, à l'application de pénalités de retard au taux de 10%, exigibles le jour suivant la date de règlement.

5.2. Leasing : A titre indicatif, sans engagement de la part de Comme Line et aux conditions générales de la société de financement.

- La durée est celle spécifiée sur le bon de commande, payable mensuellement ou trimestriellement selon ce qui a été défini sur le contrat de leasing.

- La date d'entrée en vigueur du contrat de leasing correspond à la date de mise en service.

## ART. 6. GARANTIE

Outre la garantie légale contre les vices cachés, Comme Line garantit la conformité du *matériel* à ses spécifications techniques et contre tout vice de fabrication.

Les *matériels* sont garantis 24 mois à compter de leur date de livraison.

Pour bénéficier de la garantie, le *Client* doit immédiatement aviser par écrit Comme Line par courrier recommandé des défauts du matériel ou des désordres qu'il impute au fonctionnement du *matériel* et doit donner toute facilité à Comme Line pour procéder à leur constatation.

A son libre choix, Comme Line remplacera ou réparera éventuellement en incluant des pièces remises à neuf et reconditionnées, les pièces reconnues défectueuses soit dans ses ateliers, soit dans l'un des centres de maintenance désignés par lui au *Client*.

Toute intervention sur les *matériels* par des personnes non autorisées par Comme Line entraînera automatiquement la déchéance de la garantie. Les interventions au titre de la garantie, notamment la réparation, la modification ou le remplacement des pièces, ne sauraient avoir pour effet de prolonger la garantie du *matériel*, sauf dispositions légales contraaires.

Cette garantie couvre les pièces et la main d'œuvre pour les réparations réalisées dans les ateliers de Comme Line ou dans les ateliers agréés par Comme Line. Elle ne couvre ni les interventions sur site, ni les frais de transport du matériel depuis les locaux du *Client* jusqu'à ceux de Comme Line. Les frais de retour sont à la charge de Comme Line. La garantie ne couvre pas les dégâts occasionnés par :

- vibrations,
- humidité et température excessive,
- défaillances ou perturbations, soit du réseau électrique, soit des réseaux de communications gérés par des tiers, soit de tout autre équipement non fourni par l'*Installateur*.
- émanations chimiques,
- phénomènes d'ondes ou radiations,
- manipulations impropres,
- grèves, conflits du travail, incendies et périls connexes, orages, phénomènes de foudre, vol, cas de force majeure, actes de terrorisme et attentats, dégâts des eaux, inondations, cataclysmes naturels, tempête, grêle, pression de la neige ou de la glace, bris de vitres.

## ART. 7. DELAIS DE LIVRAISON

Si le *matériel* commandé est disponible en stock, le délai d'expédition et d'installation est d'environ 2 semaines. En cas de rupture de stock, le délai de réapprovisionnement est d'environ 3 semaines. Les délais de livraison ne débuteront qu'à partir de la date de signature de la commande. Aucun retard de livraison ou livraison incomplète ne peut justifier l'annulation de la commande ni constituer un motif de pénalités ou de dommages et intérêts. Comme Line est déchargé de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas d'une inexécution, même partielle, des obligations incombant au *Client*.

## ART. 8. RELATIONS OPERATEURS

Comme Line fera gracieusement toutes les démarches nécessaires auprès de l'administration des opérateurs, sans qu'il en résulte un transfert de responsabilité.

Toutes les redevances dues aux opérateurs restent à la charge de l'acheteur.

Comme Line ne saurait être rendue responsable du retard apporté par tout opérateur, qu'il soit d'ordre administratif ou technique.

De ce fait, il ne sera pas dérogé aux conditions de paiement.

## ART. 9. RECLAMATIONS

En signant le bordereau de livraison, le *Client* accepte les produits livrés en l'état et dès lors aucune réclamation relative à des dommages subits durant le transport ne sera acceptée. Il est de la responsabilité du *Client* d'effectuer toutes vérifications et de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer, le cas échéant, tous recours contre l'installateur.

A la réception des marchandises, le *Client* doit **immédiatement** vérifier leur état et leur conformité par rapport au contrat. Cette vérification doit également se faire, le cas échéant, sur l'état interne des machines pré-assemblées. Toutes réclamations relatives à un défaut des marchandises livrées, à une inexactitude dans les quantités ou à une référence erronée par rapport à la commande confirmée par la société Comme Line, doivent être formulées par écrit dans un délai de quatre jours à réception des marchandises à défaut de quoi le droit à la réclamation cessera d'être acquis.

Comme Line ne peut en aucun cas être tenu de dédommager ou d'annuler une commande suite à l'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour une raison d'incompatibilité avec le matériel ou logiciel déjà possédé par le *Client*.

Tout retour de marchandises, hors délais de rétractation, nécessite l'accord préalable de la société Comme Line et l'obtention d'un numéro de retour délivré par celle-ci au *Client*, qui doit être très lisiblement inscrit sur tout colis retourné. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls du *Client*. Les produits retournés par transporteur sans protection physique ou mal protégés ne pourront pas bénéficier de la garantie, il appartient donc au *Client* de veiller à protéger et assurer le ou les produits retournés lors de leur transport.

Il appartient au *Client* de conserver emballages, accessoires fournis avec le produit ainsi que les éventuelles étiquettes apposées sur le produit ou ses emballages, et qui sont nécessaires pour bénéficier de la garantie offerte.

## ART. 10. JURIDIQUE

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française et belge. Le cas échéant, il appartient au *Client* étranger de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'il envisage de commander. La société Comme Line ne saurait être engagée en cas de non-respect de la réglementation d'un pays étranger.

## ART. 11. RESERVE DE PROPRIETE

La propriété des matériels vendus ne sera transférée au *Client* qu'une fois effectué le paiement effectif et intégral du prix. En conséquence, Comme Line se réserve expressément la possibilité de faire valoir son droit de propriété sur les équipements vendus, et d'en reprendre possession à tout moment en cas de non-paiement même partiel.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du *Client*, Comme Line pourra revendiquer la propriété des matériels conformément aux dispositions légales.

La charge des risques de toute nature que pourrait subir les *matériels* sera transférée au *Client* dès la mise à disposition des *matériels* chez Comme Line ou le dépositaire désigné par Comme Line lorsque l'installation n'est pas à la charge de Comme Line, à la livraison chez le *Client* dans tous les autres cas et, sortie usine pour les ventes à l'étranger.

Le *Client* devra prendre les assurances nécessaires à la couverture de ces risques, notamment les cas de perte, vol, détérioration ou les dommages aux personnes dus au non-respect des conditions de mise en service.

## ART. 12. RESPONSABILITE

Comme Line ne pourra pas être tenu responsable des préjudices indirects et/ou immatériels (tels que préjudice moral, préjudice financier ou commercial, perte d'exploitation, de bénéfice ou de chiffre d'affaires, manque à gagner, perte de clientèle ou de données,...)

Sauf dispositions légales contraaires, la responsabilité de Comme Line, en cas de dommages directs, sera plafonnée à hauteur de 50% du prix du matériel ayant causé le dommage.